

le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

VENDREDI 21 DECEMBRE 1979 - N° 1019

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

Le pétrole a bon dos

Hasard ? Alors même qu'une certaine presse et les grands moyens d'information accusent les récentes hausses du pétrole brut de provoquer la relance de l'inflation et le développement du chômage, on apprend que le gouvernement prépare pour le début de l'année la libération totale des prix du commerce de gros et de détail. Mesure dont la conséquence sera évidemment la généralisation des hausses de prix en cascades. Et pourtant, les responsables sont déjà tout désignés : ce ne sont pas le patronat et le gouvernement : ce seront les pays producteurs de pétrole ! Le journal patronal *Les Echos* qui donne l'information, jubile, tout comme doit le faire les milieux patronaux qui demandaient cette mesure depuis déjà quelques temps. « Vive le commerce libre ! » titre-t-il.

Alors, qui sont les principaux responsables de l'inflation ? Les pays producteurs de pétrole ou bien le patronat et le gouvernement ? Il ne s'agit pas de nier l'influence des hausses des prix du pétrole sur les prix, mais il faut rappeler que ces hausses ne sont que la réponse des pays producteurs aux hausses des produits que leur vendent les pays industriels. Elles sont donc légitimes. Il faut également rappeler que les profits réalisés par les compagnies pétrolières n'ont jamais été si élevés et que les taxes prélevées par l'Etat sur le prix de l'essence n'ont jamais été si fortes. Non, les vrais responsables de l'inflation, ce ne sont pas les pays de l'OPEP ! Ce sont les capitalistes et leurs gouvernements !

La libération totale des prix, préparée par le gouvernement, signifiera la hausse des prix de tous les jours pour ceux qui travaillent alors même que le gouvernement continue à s'opposer aux hausses de salaire. Face à une telle mesure, les travailleurs n'ont pas d'autre issue que de se préparer à engager des luttes de grande ampleur pour exiger l'augmentation des salaires. Autrement, la baisse de leur pouvoir d'achat, déjà engagée, ne fera que s'approfondir.

Il y a quelques mois, patronat et gouvernement rendaient les salaires responsables de l'inflation. Souvenez-vous. Aujourd'hui, la hausse des prix se poursuit et ils préparent sa relance. Les ouvriers ne sont-ils pas, d'une certaine façon, dans une situation comparable à celle des pays producteurs de pétrole ? Les uns face au patronat, les autres face aux pays impérialistes. Dans les deux cas, la nécessité de la lutte s'impose pour maintenir le pouvoir d'achat. Dans les deux cas, patronat et gouvernement cherchent à dissimuler leur responsabilité en accusant tantôt les salaires, tantôt les prix du pétrole.

Pierre BURNAND

A nos lecteurs

Le Quotidien du Peuple et l'Humanité rouge suspendront leur parution après l'édition datée du 22 décembre. Elle reprendra datée du 4 janvier.

LE CADEAU DE NOEL DE BARRE

Prix : la libération de la vie chère

Le gouvernement prépare la libération totale des prix du commerce pour le début de 1980



Lire en page 3

AFGHANISTAN

L'URSS renforce son intervention militaire

D'après diverses sources d'information, l'URSS renforce actuellement sa présence militaire en Afghanistan. C'est ainsi que les 3, 4 et 7 décembre, des avions gros-porteurs Antonov 22 ont débarqué des troupes à l'aéroport de Kaboul. Des témoins déclarent avoir vu des camions remplis de Soviétiques en uniforme quitter l'aéroport pour une destination inconnue. L'URSS contrôle entièrement la base aérienne de Begram, à 60 kilomé-

tres de Kaboul, modernise la base de Faharad, au Sud du pays, et construit six aéroports ou héliports dans le Nord-Est. L'URSS a visiblement l'intention de renforcer sa présence : les Soviétiques construisent des immeubles neuf au pied desquels on peut voir des familles soviétiques. Par ailleurs, 400 enfants fréquentent maintenant l'école de l'ambassade soviétique.

Cette intervention suscite une résistance grandissante de la po-

pulation et un renforcement de la lutte armée. Le 15 décembre, deux Soviétiques ont été tués dans un attentat. Dans un communiqué, l'organisation « Victoire de l'Islam » qui a revendiqué cet acte déclare : « Nous donnerons une leçon aux envahisseurs soviétiques comme les Afghans en ont donné une aux Anglais en 1919, comme les Vietnamiens en ont donné une aux Américains et les Algériens aux Français. »

Campagne du PCF sur le désarmement

CONTRE-VERITES, OMISSIONS ET CHANTAGE.

Lire en page 4

Conférence de Londres sur le Zimbabwe :

- LES RECULS SUCCESSIFS DES BRITANNIQUES
- L'INTERVENTION CROISSANTE DES RACISTES SUD-AFRICAINS

Lire en page 2

Conférence de Londres sur le Zimbabwe

LES RECULS SUCCESSIFS DES BRITANNIQUES

Par Jean-Pierre
CHAMPAGNY

En arrivant au pouvoir en mai dernier le gouvernement britannique conservateur de Margaret Thatcher annonçait son intention de reconnaître le régime fantoche de Muzorewa. Ce même gouvernement, après trois mois de négociations à Londres accepte un plan ouvrant la voie à l'arrivée au pouvoir du Front Patriotique du Zimbabwe. Comment en est-il arrivé là ?

C'est à la conférence du Commonwealth de Lusaka en août 1979 que Margaret Thatcher annonçait l'ouverture de la Conférence de Londres, renonçant à reconnaître le régime Muzorewa. Ce revirement était le résultat d'un certain nombre de pressions internationales : celles du Tiers-Monde à travers le Commonwealth. C'est ainsi que peu de temps avant l'ouverture de la conférence de Lusaka, le Nigéria avait menacé Londres de sanctions économiques. Mais le gouvernement britannique avait également subi des pressions des Etats-Unis. En effet, Carter estimait que la tentative de Muzorewa était un échec et qu'elle ne

pouvait arrêter la guerre au Zimbabwe. Ainsi, pour les USA, la question rhodésienne demeurait un grave contentieux entre les Occidentaux et le Tiers-Monde. Pour réduire la tension, Carter demanda au gouvernement conservateur de poursuivre la politique de Young (ancien ambassadeur US à l'ONU) et d'Owen (ministre travailliste britannique des Affaires étrangères) : un plan incluant le Front Patriotique et acceptable par les pays africains de la ligne de front.

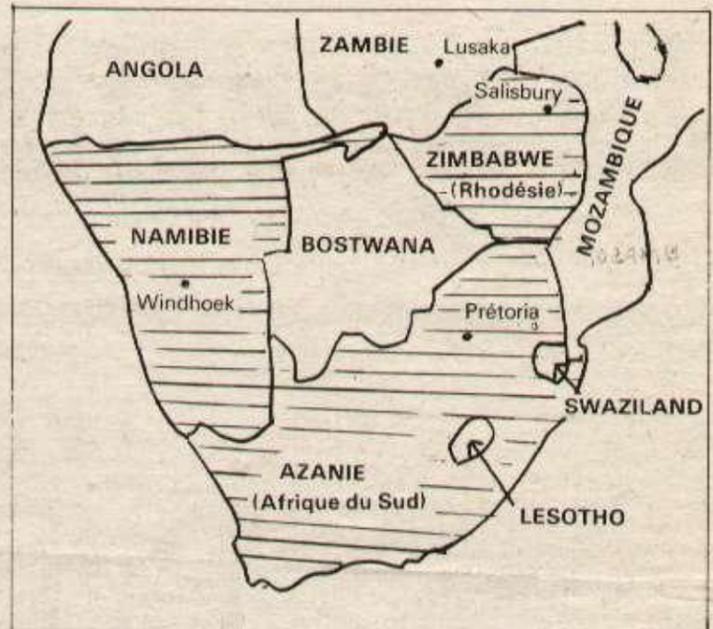
Les intentions cachées de Margaret Thatcher

Il semble que le plan prévu par Margaret Thatcher en août ait été le suivant : 1) un cessez-le-feu avant les négociations 2) la responsabilité du pouvoir intérimaire à Muzorewa 3) la formation d'un gouvernement de transition avec des membres du Front Patriotique 4) l'organisation des élections. Ce plan reconnaissait une certaine légitimité au régime de Muzorewa et proposait au mouvement de libération de s'y intégrer après avoir déposé les armes. En fait,

il ne correspondait pas réellement aux exigences formulées par les pays africains et les USA.

En fait, Margaret Thatcher estimait qu'avec de telles bases, la Conférence de Londres ne pouvait aboutir à la «solution de première classe» (accord avec le Front), mais qu'elle aurait pour résultat la «solution de deuxième classe» (un accord entre la Grande-Bretagne et Muzorewa). Ce qui lui permettait en fait de reconnaître le régime fantoche après avoir prétendument démontré la «mauvaise volonté» du Front. En privé, la délégation britannique estimait — et espérait — que la délégation du Front claquerait la porte au bout d'une semaine. En fait, le Front a fait assez de concessions pour éviter la rupture, tandis que les pressions internationales pour imposer des reculs aux Britanniques se faisaient de plus en plus importantes.

C'est ainsi qu'au mois d'octobre, le Front parvenait à un accord provisoire sur la Constitution. Il a fait une concession de taille en acceptant une représentation parlementaire des blancs. Mais cette même Consti-



tution permet au gouvernement du Zimbabwe indépendant d'exproprier les terres des colons. Ce point a été acquis à la faveur de l'intervention américaine puisque les USA financent largement un fonds d'indemnisation des colons. Après cet accord, la délégation rhodésienne était déjà divisée, Smith ayant refusé de signer.

L'isolement international des manœuvres contre le Front Patriotique

Cette avancée de la conférence a provoqué alors une grande émotion dans le camp des racistes : Peter Walls, chef d'état-major de l'armée rhodésienne, se

rendit à Londres pour rencontrer le ministre britannique Carrington, puis alla demander de l'aide à l'Afrique du Sud. C'est alors que les deux régimes racistes déclenchèrent une série d'opérations conjointes contre les pays de la ligne de front.

En novembre, après quelques progrès, la négociation piétinait à nouveau sur la question de la période intérimaire : les Britanniques voulaient maintenir l'armée et la police de l'Etat rhodésien, ils refusaient de donner un statut légal à l'armée de libération et n'acceptaient pas la présence d'une force internationale. Mais leur intransigeance se heurte à l'isolement : les pays africains, les pays du Commonwealth et certains pays européens demandèrent au gouvernement britannique de faire des concessions. Ainsi, le premier ministre australien désavoua totalement Thatcher en déclarant publiquement qu'elle tournait le dos aux engagements pris à la conférence de Lusaka.

Le tournant de novembre

En novembre, la visite du président zambien Kaunda constitua un tournant de la conférence de Londres. Les Britanniques attendaient de Kaunda, considéré comme «modéré», qu'il fasse pression sur le Front. C'est le contraire qui se produisit : le président zambien sortit, excédé, d'une entrevue avec Lord Carrington, en déclarant : «Maintenant, je comprends bien les positions du Front».

C'est alors que le zambien Kaunda élabora un plan qui servit de base aux dernières semaines de négociations. On arriva à un compromis sur la force internationale, selon lequel celle-ci devait être du Commonwealth au lieu d'être de l'ONU. La reconnaissance du statut légal de l'armée de libération était acquise. La délégation du régime rhodésien jouait désormais un rôle de plus en plus réduit, étant contrainte à avaliser au fur et à mesure les concessions britanniques.

Ces dernières semaines, la négociation a porté sur les détails de l'organisation du cessez-le-feu et des élections. Alors que Lord Carrington a tenté à plusieurs reprises d'imposer des ultimatums au Front, celui-ci a continué à négocier pied à pied pour obtenir un maximum de garanties.

Maintenant, la lutte risque d'être tout aussi âpre, les Britanniques ayant certainement l'intention de regagner dans l'interprétation et l'application de l'accord, le terrain perdu à la conférence de Londres.

L'INTERVENTIONNISME CROISSANT DE L'AFRIQUE DU SUD

Depuis l'ouverture de la Conférence de Londres en septembre, le rythme des raids des deux régimes racistes d'Afrique Australe contre les pays de la ligne de front s'est accéléré. L'implication directe de l'Afrique du Sud dans les combats au Zimbabwe, son intervention politique dans la Conférence de Londres, ainsi que des déclarations menaçantes des dirigeants de Prétoria, tout ces faits montrent que dans sa lutte pour l'indépendance, le peuple du Zimbabwe est confronté de plus en plus directement au régime raciste d'Afrique du Sud.

L'engagement militaire des racistes sud-africains

Pendant cette période, l'armée sud-africaine a organisé une véritable invasion aéroportée du territoire de l'Angola, visant le soutien qu'apporte ce pays aux luttes des peuples de Namibie et du Zimbabwe. Le gouvernement angolais devait déclarer que l'Afrique du Sud engageait une «guerre non déclarée» contre son pays.

C'est également avec l'appui militaire et financier direct de l'Afrique du Sud que le régime rhodésien pouvait multiplier ces dernières semaines les raids contre le Mozambique et la Zambie. Peter Walls, chef d'état-major de l'armée rhodésienne s'est rendu secrètement le 27 octobre à Prétoria pour demander à l'Afrique

du Sud une intensification des opérations militaires, alors que la conférence prenait un cours dangereux pour les Rhodésiens. A la suite de cette rencontre, ont eu lieu une série de raids contre le Mozambique et la Zambie visant à asphyxier économiquement les pays de la ligne de front, afin d'affaiblir la position du Front Patriotique à la Conférence de Londres.

Le but des raids déclenchés contre la Zambie était particulièrement clair : en détruisant systématiquement toutes les voies ferrées reliant la Zambie à la Tanzanie d'une part et au Mozambique d'autre part, les racistes ne laissent plus aujourd'hui à la Zambie qu'un seul débouché vers la mer : la voie ferrée qui passe par le Zimbabwe et aboutit en Afrique du Sud. Ainsi la Zambie est devenue totalement dépendante de Prétoria et de Salisbury pour son approvisionnement et ses exportations de cuivre. Toutefois, cette agression sans précédent n'a pas produit l'effet escompté par les états-majors racistes puisque la Zambie a réagi par une résistance et une fermeté accrues.

Cette offensive militaire s'est accompagnée d'une offensive politique. Botha, ministre sud-africain des Affaires étrangères, s'est rendu à deux reprises à Londres pendant la Conférence : il a mis en garde le ministre britannique des Affaires étrangères, Lord Carrington, contre les concessions qu'il faisait. En même temps les dirigeants sud-

africains multipliaient les menaces d'intervention directe au cas où la Conférence aboutissait à une arrivée au pouvoir du Front à Salisbury.

Le projet sud-africain d'une «constellation des Etats d'Afrique Australe»

Pendant la Conférence de Londres, le gouvernement de Prétoria a également exposé un projet à plus long terme, celui d'une «constellation des Etats d'Afrique Australe». Il s'agit pour l'Etat raciste d'Afrique du Sud, de proposer une sorte de communauté économique et politique, comprenant l'Afrique du Sud (Azanie), les bantoustans(1) et certains Etats voisins. Le régime raciste voudrait ainsi masquer sa véritable nature, prétendant «tendre la main» aux Etats Africains. Il veut en fait se soumettre une série d'«Etats-tampons» économiquement dépendants. Pour imposer cette «constellation», il peut tenter d'utiliser aussi bien contre la Zambie, que contre le futur Zimbabwe indépendant et d'autres pays, à la fois les pressions économiques, les menaces militaires et la subversion. La «coopération» avec les Etats voisins, accompagnée de la levée d'un certain nombre de mesures du régime de l'apartheid, pourrait peut-être permettre au régime de Prétoria de plaider sa reconnaissance internationale et de demander l'annulation des sanc-

tions décidées par l'ONU. C'est du moins ce que semblent espérer les dirigeants sud-africains.

Vers un affrontement global du Zimbabwe avec l'Afrique du Sud ?

Ce n'est donc pas sans raison que les négociateurs du Front Patriotique ont demandé aux Britanniques de reconnaître l'intervention sud-africaine et de garantir l'évacuation des forces sud-africaines du Zimbabwe. Mais si le Front accède au pouvoir, le problème restera entier.

Peut-on penser pour autant qu'un affrontement global du Zimbabwe indépendant avec l'Afrique du Sud est inéluctable à court terme ? Il est évident que Prétoria s'y prépare. Par contre les dirigeants du mouvement de libération n'estiment pas y avoir intérêt, même si cet affrontement devait être inévitable à plus ou moins long terme. Après quinze années de lutte de libération, le Zimbabwe indépendant se donnera pour tâche prioritaire la consolidation de la victoire et la reconstruction du pays. La chute du bastion raciste, garantie de l'indépendance véritable des peuples d'Afrique Australe ne pourra être obtenue que grâce à un rapport de forces mettant en jeu la lutte du peuple d'Azanie (Afrique du Sud) ainsi que la solidarité militante de l'Afrique et du Tiers Monde.

politique

La fin de l'affichage libre

Le projet de loi supprimant la liberté d'affichage a été définitivement adopté, le Sénat ayant voté, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le texte qui lui était présenté par la Commission mixte paritaire Assemblée-Sénat.

C'est d'une grave atteinte contre l'affichage d'opinion qu'il s'agit. Rappelons les dispositions essentielles de ce texte.

Il sera désormais interdit d'afficher en ville. A proximité des monuments historiques ou des sites classés, l'interdiction sera totale, mais des dérogations peuvent être prévues... pour les publicitaires. Pour les autres zones, l'affichage ne sera autorisé que sur des panneaux d'affichage installés par les municipalités : leur superficie n'est nullement précisée.

Tout affichage politique, syndical ou associatif ne pourra donc être légalement effectué qu'en occupant soit des panneaux publicitaires payants (mais il faut en avoir les moyens) soit les panneaux d'affi-

chage libre, qu'il faudra disputer à la concurrence acharnée des afficheurs de bals ou de spectacles.

Pour tout affichage en dehors de ces cadres très restrictifs, des peines d'amende très fortes sont applicables aux colporteurs d'affiches : de 50 F jusqu'à... 10 000 F par affiche. A cela s'ajoute l'obligation de décoller les affiches, avec à la clé une amende supplémentaire proportionnelle au nombre d'affiches et au temps d'affichage, pour le cas où l'affiche ne serait pas enlevée.

Cette loi laisse donc aux organisations politiques, syndicales ou associatives disposant de faibles moyens financiers, le choix entre la restriction de leur liberté d'expression à quelques panneaux ou de fortes amendes. Notons au surplus la grande latitude que laisse la loi quant à son application : l'écart important de la «fourchette» des amendes permettra au pouvoir de moduler son application, au coup par coup, selon ce qu'il jugera opportun.

Le PCF et la sidérurgie

Lors d'une conférence de presse, Herzog, membre du bureau politique responsable des questions économiques, a donné l'appréciation du PCF sur la situation dans la sidérurgie. Les axes de l'action du PCF s'ordonneront autour de quatre thèmes :

- produire français, notamment en utilisant le charbon et le minerai de fer présent en France ;
- développer l'utilisation de l'acier, par le développement d'*industries de transformation modernes* ;
- défendre certaines revendications, comme les 35 heures, la 5^e équipe, présentées comme la *seule façon d'apporter une réponse à la question de la productivité* ;
- enfin, une nationalisation *«de type nouveau»* : le PCF appelle les travailleurs à *«développer leur action pour créer des conseils d'atelier pour imposer une véritable nationalisation de la sidérurgie et des mines de fer»*.

PS : encore les présidentielles

Une trentaine d'élus socialistes du Gers et des Hautes-Pyrénées avait pris position en faveur d'une candidature de Rocard aux présidentielles. En réponse, soixante-dix élus de la région Midi-Pyrénées viennent de prendre la défense de Mitterrand, en clouant au pilori les militants qui prennent l'habitude *«de discuter d'abord sur la place publique de problèmes internes et de suggérer ainsi une candidature à l'élection présidentielle»*.

D'autre part, la fédération de Paris s'est contentée d'infliger un blâme aux deux militants contre lesquels une procédure d'exclusion avait été engagée pour avoir critiqué la direction du PS dans un article au *Figaro*.

AFFAIRE BOULIN

Le juge d'instruction chargé de l'affaire Tournet-Boulin vient de retirer son passeport à Tournet. L'instruction pourrait être close fin janvier.

A propos de la campagne du PCF

DESARMEMENT, CONTREVERITES, OMISSIONS ET CHANTAGE

Deux semaines durant, la une de *L'Humanité* aura été consacrée à cette campagne. Mercredi, barrant toute la page, ce titre : *«Un Hiroshima, ça suffit !»* En page intérieure, la photo d'un champignon atomique et trois lettres en surimpression : NON. Cette campagne massive menée par le PCF sur le

thème du désarmement vaut qu'on en analyse d'un peu près la logique et les ressorts. L'éditorial de *L'Humanité* du mercredi 19 décembre dû à la plume de René Andrieu se prête assez bien à cet examen, dans la mesure où il concentre les arguments clés mis en œuvre par les dirigeants du PCF.

Ayant fait état des conditions dans lesquelles est appelée la manifestation de jeudi soir à Paris, René Andrieu développe à nouveau l'argumentation qui devrait servir de fond à la mobilisation souhaitée par les dirigeants du PCF. Examinons les donc l'un après l'autre.

1 - S'insurgeant contre le constat d'alignement du PCF sur l'URSS formulé par de nombreux commentateurs, l'éditorialiste de *L'Humanité* écrit : *«On remarquera d'abord cette espèce d'union sacrée dans laquelle se retrouvent une fois de plus les socialistes et la majorité présidentielle. Voilà bien une autre forme de ce consensus qui va de M. Giscard d'Estaing à Edmond Maire»*.

Il appartient à chacun de constater que la conception du désarmement défendue par les dirigeants du PCF est identique à celle des Soviétiques. S'il était vraiment convaincu que la politique de l'URSS est une politique de paix conforme aux intérêts de l'humanité toute entière, comme le PCF n'hésite pas à le dire, Andrieu ne devrait pas s'offusquer devant la mise en évidence de cette convergence. Quant à renvoyer dans les bras de Giscard tous ceux qui n'oublient pas que les dispositifs de l'OTAN font face à un autre dispositif non moins meurtrier, appartenant au pacte de Varsovie, c'est aller vite en besogne.

2 - *«Ce n'est pas l'Union Soviétique qui installe sur le territoire européen de nouveaux missiles nucléaires ce sont les Etats-Unis»*. Exact M. Andrieu. L'URSS s'y est prise plus tôt en développant sa nouvelle génération de missiles SS 20. Quant à savoir si ceux-ci sont ou non stationnés de manière exclusive sur le territoire soviétique, cela n'est au fond pas très important. Premièrement, parce que l'URSS est elle-même un pays du continent européen, et que du même coup, et à l'inverse des Etats-Unis, l'Europe de l'Ouest est à sa portée immédiate. Deuxièmement parce que les missiles SS 20 installés sur des camions, ont cette particularité qu'ils sont mobiles... et que leur mise à feu peut s'effectuer aussi bien à partir du territoire de n'importe quel pays appartenant au pacte de Varsovie.



3 - La politique américaine *«est dangereuse parce qu'elle conduit à une rupture de l'équilibre des forces militaires entre les Etats-Unis et l'URSS, tel qu'il avait été sanctionné par les accords SALT II»*. A ce détail près que les accords SALT II concernaient l'équilibre des potentiels nucléaires intercontinentaux. C'est-à-dire les vecteurs nucléaires des USA et de l'URSS qui à partir du territoire de l'un pouvaient atteindre l'autre. A aucun moment les accords SALT II n'ont pris en compte les armements concernant le théâtre européen proprement dit ; pas plus les armements soviétiques que ceux des Américains ni ceux des Européens eux-mêmes. C'est d'ailleurs cette question qui devait fournir le contenu d'une négociation SALT III. Or ce dont il est question malgré tout aujourd'hui, c'est de la défense de l'Europe occidentale.

4 - *«Supposons que ce soit l'URSS qui plante des fusées nucléaires aux frontières des Etats-Unis, à Cuba par exemple. On imagine sans peine les réactions indignées qu'une telle initiative susciterait chez les mêmes qui estiment naturelle l'installation de nouvelles fusées américaines aux frontières de l'URSS»*. Nous n'estimons pas quant à nous que l'installation de fusées américaines en Europe de l'Ouest constitue un bon instrument pour la défense de celle-ci. Nous y som-

mes hostiles. Cependant, encore une fois, la question qui est posée c'est celle de la défense de l'Europe de l'Ouest, face au Pacte de Varsovie. Andrieu escamote cette question pour ne parler que de confrontation entre Américains et Soviétiques. Il souligne l'emprise américaine sur l'Europe de l'Ouest mais fait comme si cette dernière ne présentait aucun attrait pour l'URSS. Or s'il y a un enjeu à la confrontation des deux superpuissances, c'est bien dans la domination de l'Europe qu'il réside. De ce point de vue, mettre Cuba et l'Europe de l'Ouest sur le même plan n'a pas de sens.

5 - *«On ne saurait oublier que ce sont les Etats-Unis - et eux seuls - qui détiennent le pouvoir de déclencher le feu nucléaire et donc d'attirer sur l'Europe la riposte éventuelle»*. On touche ici au fond de l'argumentation déployée par le PCF. Qu'évoque en effet la photo de la ville japonaise anéantie surmontée du titre *«Un Hiroshima ça suffit»* qui s'étale dans *L'Humanité* ?

N'est-ce pas l'image suggérée d'une ville européenne anéantie par les missiles soviétiques dans le cadre d'une «riposte» de l'URSS aux Américains ? La réputation agressive et impérialiste des Etats-Unis n'étant plus à faire. Andrieu ne s'estime pas tenu de prouver que le déclenchement d'un conflit viendrait nécessairement des Etats-Unis. Donc, pour lui,

l'URSS ne pourrait agir que dans le cadre d'une sorte de «légitime défense». Pour autant, le fond de l'argumentation ne s'appuie par sur le caractère prétendument pacifique de l'URSS. Plus, Andrieu est amené à tenir compte de l'ensemble des révélations et des faits témoignant du surarmement de l'URSS et de sa propension à s'ingérer directement ou indirectement dans les affaires des autres pays. S'il n'en résulte pas dans l'opinion une conscience claire de la menace que l'URSS représente aujourd'hui pour la paix, il en ressort malgré tout un sentiment d'inquiétude. Andrieu sollicite donc tout à la fois la conscience anti-US et l'inquiétude face à l'URSS pour tenir en gros le discours : *«Il est dangereux de lier son sort aux Américains sous peine de courir le risque d'être anéanti par les Soviétiques»*. Brejnev ne tenait pas un discours très différent il y a un mois à Berlin-Est, lorsqu'il assurait aux pays européens, qui refuseraient de recevoir les fusées Pershing, qu'ils seraient épargnés par la frappe nucléaire soviétique. Lorsqu'il y a 30 ans, le PCF organisait la lutte contre la CED il le faisait en présentant - à l'époque à juste titre - l'URSS comme le défenseur de la paix. Aujourd'hui il met en avant des arguments qui ressemblent fort à du chantage pour inciter les peuples européens à se soumettre devant l'URSS.

Pierre MARCEAU

Longwy, il y a un an ... le 19 décembre

19 décembre 1978 ! Chez tous les Longoviciens, cette date restera marquée. C'est la première grande manifestation de masse ; 20 000 participants dans une ville de 20 000 habitants. Personne, jamais, n'avait vu cela au « pays des trois frontières ». Depuis dix jours, le SOS brille chaque nuit tout en haut du crassier d'Usinor. Le 16, Radio-SOS emploi a diffusé sa première émission.

Pendant plusieurs mois, la sidérurgie va vivre à l'heure de Longwy. Une mobilisation exceptionnelle, des moyens d'action originaux et efficaces, un large soutien populaire... Les sidérurgistes, tous les travailleurs, soutenus par la population du bassin résisteront, feront face à ceux qui veulent rayer la ville de la carte de France.

Aujourd'hui, rien n'est réglé. La bourgeoisie, profitant de la retombée de la mobilisation a fait passer une série de mesures de liquidation. Pas toutes cependant ; elle a dû opérer des reculs par rapport aux projets initiaux.

Certains, soulagés, s'évertuent à répéter que « Longwy c'est fini ». Provisoirement peut-être. Il reste que de grandes pages de l'histoire des luttes de la classe ouvrière ont été écrites dans le Pays-haut. Les leçons de ces mois d'intense mobilisation ne sont pas perdues. On les retrouve aujourd'hui en application dans d'autres luttes.

Beaucoup de gens se sont réclamés et se réclament encore de la lutte de Longwy. Chemin faisant, les militants et les travailleurs du bassin qui ont animé la lutte pendant plus de six mois se sont vus, d'une certaine manière, « dépossédés », non de l'initiative, mais de l'auréole attachée à leur combat. Et pourtant... Ils n'étaient pas nombreux le 9 décembre 1978, les militants CFDT qui grimperont, transis par le froid, jusqu'en haut du grand crassier de Senelle pour y installer le

SOS lumineux. Il revient cependant à leur actif et à ceux qui sont rapidement venus les rejoindre, d'avoir su impulser une authentique dynamique de lutte en s'appuyant résolument sur la profonde colère populaire provoquée par l'annonce des milliers de licenciements.

DES ACTIONS « PERCUTANTES »

Ce furent les opérations « coups de poing ». Rompant avec un type d'action

largement contesté et fréquemment considéré comme inefficace, les militants « du début » parvinrent à vaincre le manque de perspectives, habituel dans ces situations. A chaque opération, l'on fixait une cible un peu plus ambitieuse.

Ainsi, de chambre patronale en sous-préfecture, on en arriva au relais de télévision ou plus de 2 000 personnes passèrent à un moment ou un autre au cours des deux jours d'occupation.

Plus de journées d'action sans lendemain, plus de manifestation-étouffoir. Les grandes démonstrations étaient aussitôt relayées par des « coups de poing » qui rassemblaient chaque fois un peu plus de monde.

De la sorte, ceux qui s'ingéniaient à enserrer la mobilisation dans un cadre prédéterminé, ceux qui dépensaient des trésors d'énergie et d'imagination pour éviter que les événements ne les dépassent, se trouveront continuellement harcelés par les travailleurs, y compris dans leurs propres rangs. « Quoi ! Ce n'est pas le tout de palabrer. Pendant que vous faites des discours, d'autres agissent. Et qui ne reculent pas devant les moyens ». Les « mises en garde contre les provocations gauchistes et les éléments extérieurs » n'eurent comme résultat pendant ces mois de fièvre, que de déconsidérer un peu plus leurs auteurs.

Cet esprit offensif et ima-

ginatif, cette démarche toute entière tournée vers la construction patiente du rapport de forces dans des situations difficiles, cette capacité à s'appuyer sur la révolte des travailleurs, cette remise en cause radicale des vieux schémas d'action traditionnels, voilà, semble-t-il, une des plus importantes contributions (la plus importante peut-être), que les militants de Longwy ont apporté aux luttes de la classe ouvrière.

LONGWY PAS FINI

Des gens « qui cherchent à comprendre », vous diront : « Mais regardez donc, Longwy, c'est fini ; il n'en reste rien ». On trouve par exemple dans une « certaine presse », sous la plume de journalistes qui se tenaient cois lorsque grondait le volcan longovicien, des articles désabusés, expliquant en long, en large, et en travers que tout est rentré dans l'ordre dans le Pays-haut et que les restructurations suivent leur bonhomme de chemin comme si de rien n'était.

Quoi de plus faux ! D'abord parce que les maîtres de forge ont été contraints de reculer et d'accorder de moins mauvaises conditions sociales pour les travailleurs touchés dans leur emploi. Et ce n'est pas rien si l'on compare avec ce qui s'est passé lors d'autres restructurations comme à Thionville par exemple.

Ensuite, parce que les capitalistes de l'acier n'ont mis pour l'instant qu'une petite partie de leurs plans à exécution, retardant, sans doute par peur, les grandes coupes sombres. Enfin, parce que les travailleurs et les militants de Longwy ont appris à se battre, ont fait de multiples expériences. Qui peut affirmer que demain, la flamme de la lutte ne peut se rallumer au pays des trois frontières.

Plus profondément, le combat des sidérurgistes a été suivi avec attention par des milliers de travailleurs en France. On a retrouvé des démarches semblables dans les mois qui ont suivi, à Nantes, dans la Loire et tout récemment à Belfort. Non, ce n'est pas vrai, Longwy, ce n'est pas fini. L'esprit de Longwy n'est pas mort.

Gérard PRIVAT



Le 9 décembre 1978 ; l'installation du SOS en haut du crassier de Senelle

Contre les 195 licenciements

Caravelair (Tournon) : PDG retenu et usine occupée

La direction du Crédit Lyonnais, actionnaire à 90 % de Caravelair, a décidé de licencier 195 travailleurs, dont une forte majorité d'OS. Il s'agit simplement pour elle de faire faire la même production, en employant le moins de personnel possible.

De nombreuses actions se sont déroulées depuis plus d'un mois pour empêcher ces licenciements dans une région où il y a déjà beaucoup de chômeurs et où il n'y a aucune chance pour

les travailleurs de retrouver un emploi.

Mardi 18 décembre, à l'appel des sections syndicales CGT et CFDT, des interventions ont eu lieu pour populariser l'action : blocage de la nationale 7, de la nationale 86, intervention à un colloque « Technique et culture » à Annonay, intervention à une réunion des maires de l'Ardeche. Sous la poussée des travailleurs, des cadres ont été retenus dans leurs bureaux et ont été pris à parti par les

ouvriers qui ont souffert de cinq ans d'exploitation et de mépris.

A la suite de cette action, la direction qui sentait la sécurité compromise, a décidé le lock-out de l'usine.

Mardi également, une table ronde réunissant préfet, députés de droite, Crédit Lyonnais et syndicats s'est tenue à Tournon. Une forte manifestation de travailleurs a eu lieu pour exprimer son refus des licenciements. Lorsque les délégués sont

sortis sans résultat, le désespoir et la colère ont été profonds chez les travailleurs. Deux caravanes, amenées sur les lieux, ont été retournées, les travailleurs n'ayant pu avoir devant eux aucun responsables des licenciements.

Mercredi 19 décembre, la direction affichait la liste des 195 licenciés. Aussitôt, une centaine de travailleurs montaient dans le bureau du PDG, Martinet, et le retenaient tandis qu'ils occupaient l'usine.

Montpellier : le SMTU en grève

Depuis le 19 décembre au matin, la totalité des chauffeurs de la SMU, largement organisés dans la CGT, sont en grève. Il faut dire que la grève a été votée à l'unanimité. Ils réclament 38 heures hebdomadaires au lieu de 39 heures ; c'est là une revendication qui va dans le sens des 35 heures réclamées par les syndicats et d'autant plus légitime que leur travail est particulièrement éprouvant.

Cette société est gérée par la municipalité de Montpellier (union de la gauche) dont le maire est M. Frêche (PS) et la direction qui a l'aval de la municipalité refuse de satisfaire les revendications, quoique les délégués l'aient rencontrée cinq fois sur cette revendication avant la grève.

Correspondant Montpellier

« Vous voulez être exploité ? Oui, alors Berlitz ! »

Mardi 18 décembre, les syndicats CGT et CFDT appelaient à une journée de grève nationale dans les écoles de langues. Une manifestation a eu lieu place de l'Opéra, à Paris, réunissant plusieurs centaines d'enseignants d'une quinzaine d'écoles de langues. Ils exigent une convention collective garantissant un salaire minimum fixe, des horaires fixes (les professeurs assurent jusqu'à douze heures de présence par jour) ainsi que le respect des libertés syndicales. Les patrons de Berlitz ont dû accepter une entrevue avec la délégation du personnel qu'ils ont simplement écouté en refusant de s'entretenir avec elle. Lorsque le cortège s'est rendu devant le siège de l'autre grande école privée de langue — Language Power — les filles gardaient l'entrée. Le patron a alors fait savoir par un intermédiaire qu'il était absent... Ordinairement, il reçoit les délégués syndicaux en présence d'un Doberman (race de chien bien connue). Un mot d'ordre qui rappelle la publicité qu'on voit dans le métro a été repris massivement par la manifestation : « Vous voulez être exploité ? Oui, alors Berlitz ».

Foyer SONACOTRA des Ulis (Essonne)

Nouvelle provocation de la Sonacotra

Trois délégués du foyer Sonacotra des Ulis viennent d'être inculpés, au tribunal d'Evry, pour « violence et voie de fait » sur la personne du gérant du foyer, pour des faits remontant au 6 juin 1979. C'est un pas de plus dans la répression contre les résidents du foyer.

En fait, voilà ce qui s'est passé le 6 juin : le gérant avait fait arracher l'unique téléphone du foyer ; les résidents avaient alors riposté de façon légitime en discutant avec lui pour exiger la réinstallation du téléphone. Et ce n'est pas trois délégués qui avaient riposté ce jour-là, mais plus d'une centaine de résidents appuyés par des travailleurs français. Il n'y a eu absolument aucune violence exercée sur la personne du gérant ; de nombreux témoins, dont les conseillers municipaux, peuvent l'attester.

Comité de résidents
Comité de soutien
Les Ulis décembre 1979.

Mécontentement aux Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne

Mercredi 19 décembre, il y a eu à peu près un heure de retard au départ des expéditions de toute la presse parisienne. La raison : un « mouvement d'humeur » des travailleurs — de toutes les catégories — des Messageries parisiennes. En effet, deux réunions ont eu lieu, mercredi dans la matinée, qui ont regroupé en deux fois tout le personnel sédentaire. Elles ont exprimé le profond mécontentement des travailleurs (sédentaires et roulants) devant les projets de restructuration de la direction, qui entraînent déjà pour eux de nombreuses heures supplémentaires.

La direction a accepté de discuter avec les organisations syndicales avant la fin de l'année.

Pour téléphoner au
Quotidien du Peuple

NOUVEAU NUMERO

205-51-10

international

Dans une interview qu'il vient d'accorder au *Nouvel Observateur*, le président de l'organisation humanitaire *Médecins Sans Frontières* témoigne du sort tragique des centaines de milliers de Cambodgiens fuyant leur pays pour gagner la Thaïlande. Contrairement aux affirmations de la délégation du PCF qui revient de Phnom-Penh, contrôlée par l'armée vietnamienne et qui déclare que le Cambodge est en train de renaître, le président du MSF rappelle que les centaines de milliers de réfugiés qui affluent en Thaïlande, viennent justement des zones contrôlées par l'armée vietnamienne.



« Ces réfugiés étaient venus de l'autre côté du Mékong, de la région de Kompong Cham. Ils ont marché, chassés par la faim, vers l'Ouest (...) »

A propos du sort des réfugiés et de l'installation de camps pour les accueillir à la frontière, il dit : « Ils (les réfugiés) sont à l'abandon. Ils ont laissé derrière eux leurs biens et leur identité. Mais pas pour leurs microbes et leurs maladies, surtout s'ils viennent d'un pays où la prévention était mal faite. Nous ne devons jamais oublier non plus que les camps doivent rester des structures provisoires, fragiles, aléatoires. Qu'il faut à tout prix les faire disparaître. Sinon, on a les Palestiniens qui vivent, naissent et meurent depuis 30 ans dans des camps ».

Parlant ensuite des propositions répétées de MSF pour envoyer un millier de médecins, infirmières, professeurs, sans parler de médicaments et de riz, au Cambodge, il affirme que ces propositions sont res-

Comment adresser vos dons à la Croix Rouge du Kampuchéa démocratique

Lors de la conférence internationale de solidarité avec le Kampuchéa qui s'est tenue à Stockholm les 17 et 18 novembre dernier, beaucoup de délégations ont exprimé le désir de connaître les moyens pour faire parvenir les aides et soutien au peuple du Kampuchéa.

Nous sommes à présent, en mesure de vous communiquer les adresses suivantes, à toutes fins utiles :
1) Pour les aides humanitaires en nature (médicaments, nourriture, matériels médicaux, etc.) :
- Croix rouge du Kampuchéa démocratique, c/o M. Pech Bun Reth, Permanent Representative of Democratic Kampuchea to the Escape, United Nations building, Rajadameun avenue, Bangkok 2, Thailand (Veuillez bien mentionner Croix rouge du Kampuchéa démocratique).

2) Pour les aides humanitaires en argent :
M. Ok Sakun, compte No C4-102 308-1, Société de banque suisse, Agence Cornavin - Cornavin Genève, Suisse (Veuillez bien mentionner : pour la Croix rouge du Kampuchéa démocratique).

3) Pour le soutien à la lutte du peuple du Kampuchéa contre l'agression des expansionnistes vietnamiens, même compte bancaire que ci-dessus, c'est-à-dire : Compte No C4-102 308-1, Société de banque suisse, Agence Cornavin - Genève, Suisse (Veuillez dans ce cas porter la mention : soutien au peuple du Kampuchéa).

Mission permanente du Kampuchéa démocratique auprès de l'ONU à Genève

Appel pour le Cambodge

« Médecins sans frontières ne peut plus se taire »

ment, ont tenté d'obtenir du pouvoir en place l'autorisation d'arracher quelques malheureux de plus à la mort. Le CICR (Croix rouge internationale - NDLR), vient de déclarer publiquement que les secours ne sont pas acheminés :

« D'autres, enfin, truqueurs ou naïfs, mais en tout cas complices, essaient de faire croire que le Cam-

bodge renaît. Ils vous trompent.

Face à leurs mensonges, Médecins Sans Frontières ne peut plus se taire (...) ».

Tout en évoquant par ailleurs, ce qu'il appelle le « génocide khmer rouge », MSF appelle à mobiliser l'opinion publique pour aider le peuple cambodgien : « Il y a cinq ans, l'opinion publique internationale a

fait cesser les bombardements au Vietnam. Aujourd'hui, seule elle forcera les Vietnamiens à distribuer l'aide humanitaire au Cambodge ».

La pression internationale est en effet un facteur très important, même si la création d'un rapport de forces suffisant sur le terrain contre l'occupant reste décisive.

Pour terminer, MSF appelle à « entrer au Cambodge » que ce soit par la Thaïlande, par mer ou par air, pour aider le peuple. Proposition courageuse mais l'occupant vietnamien laissera-t-il faire sans réagir ? Osera-t-il au risque de se déconsidérer davantage refouler par la force ces équipes de secours ?

Claude LIRIA

Manifestations de civils dans les zones occupées par l'armée vietnamienne

Selon des agences de presse occidentales, plusieurs centaines de soldats vietnamiens déserteurs se sont joints au flot de réfugiés cambodgiens qui gagnent la Thaïlande. 140 soldats vietnamiens ont, cette semaine, déserté en Thaïlande.

Selon la radio du Kampuchéa démocratique, 13 soldats vietnamiens se sont ralliés le 12 décembre à l'armée de résistance et aux guérilleros dans la région de Battambang, à l'Ouest du Cambodge.

De plus, dans les zones occupées par l'armée

vietnamienne, des manifestations se déroulent pour réclamer le retrait des occupants : 250 personnes ont ainsi défilé à Pursat, réclamant le « retrait immédiat des troupes vietnamiennes », le « respect de la résolution de l'ONU », l'« halte au pillage du riz et au détournement des aides humanitaires par Hanoï ».

Malgré les coups de feu et les grenades lacrymogènes lancées par l'armée vietnamienne, la manifestation s'est poursuivie, grossie de 30 nouveaux manifestants.

Deux autres manifes-

tations ont eu lieu à Krakos et à Maung, chefs-lieux de district.

Dans la banlieue de Kompong Spen, une réunion de 200 personnes convoquée par l'occupant s'est transformée en meeting de dénonciation de l'occupation et du pillage du riz. Affolés, les organisateurs vietnamiens se sont enfuis par les fenêtres tandis que le meeting adoptait une résolution réclamant le retrait des troupes étrangères.

A l'est du pays, 300 personnes ont défilé dans la ville de Svay Rieng, autour de la garnison

vietnamienne qui a, alors, lancé des soldats contre les manifestants. Mais des combats ont éclaté contre les soldats cambodgiens enrôlés de force et les troupes vietnamiennes. Cinq soldats vietnamiens dont un responsable ont été tués et sept blessés.

D'autres manifestations ont eu lieu à Prey Veng, Kompong Cham, Takeo, etc. pour réclamer l'application de la résolution votée par 91 pays de l'ONU, le 14 novembre et réclamant le retrait des troupes vietnamiennes d'agression, du Cambodge.

PROCES DE PRAGUE

Quelques rappels et manifestations de soutien aux inculpés

Ce jeudi 20 décembre, s'est ouvert à Prague le procès en appel de six militants tchécoslovaques du VONS (comité de défense des personnes injustement poursuivies ou Ligue tchécoslovaque des droits de l'homme).

Il avaient été condamnés, le 23 octobre dernier, à des peines de deux à cinq ans de prison sous l'accusation de « subversion de la République en liaison avec des forces étrangères » ou « subversion sur une grande échelle ». Ces accusations n'ont pas été démontrées, et toutes les décisions étaient prises en haut lieu avant même le procès ! Les inculpés n'avaient même pas été défendus par les avocats de leur choix et cette fois il est possible qu'ils n'aient pas de défenseur du tout ! Ce procès truqué contre des hommes et des femmes « coupables » de refuser le diktat de l'occupation soviétique et les atteintes aux libertés démocratiques dans tous les domaines, a suscité dans le monde une vague d'indignation. Mercredi 19 décembre à 15 heures, le Comité international contre la répression (CICR) organisait une délégation à l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris, initiative soutenue publiquement par des militants du PCF, pour réclamer la libération des six militants du VONS.

Des Français qui voulaient assister au procès avaient été expulsés de Tchécoslovaquie. Le 25 octobre de retour en France,

ils avaient donné une conférence de presse dont nous avons rendu compte en rapportant des témoignages, bien que la plupart de leurs notes aient été confisquées. Ils avaient également rappelé la nécessité de développer les actions de solidarité, en France et ailleurs, pour que les inculpés n'accomplissent pas les peines auxquelles ils étaient condamnés et pour s'opposer aux nouveaux procès en préparation.

Parmi les témoignages sur la répression quotidienne, rappelons ceci : elle s'appuie sur un impressionnant quadrillage policier, présentant un caractère « tragique » selon les témoins tant il est lourd et parfois même grotesque vis-à-vis de qui élève la moindre protestation contre les pratiques du régime et l'occupant soviétique. Un exemple était donné : des policiers qui campent 24 heures sur 24 sur le palier de gens n'étant pas en état d'arrestation, mais soupçonnés de positions « critiques » !

Les parents et enfants des inculpés qui avaient assisté au procès (mais sans avoir le droit de prendre la parole) ont reconstitué les deux jours d'audience. Le texte va paraître, dans la première semaine de janvier aux Editions Maspéro, assorti de notes explicatives.

D'autre part, depuis mercredi 19 décembre au soir, le texte, mis en scène par Ariane Mnouchkine, est présenté à la Cartoucherie de Vincennes dans la banlieue parisienne.

Claude LEBRUN

Les inculpés

- Vaclav Havel, 43 ans. Un des animateurs du Printemps de Prague en 1968 et l'un des opposants les plus connus contre l'occupation russe. Un des premiers signataires de la Charte 77 dont il a été porte-parole à deux reprises.

- Petr Uhl, 38 ans. Gendre de Jaroslav Sabata, en prison depuis le 1er octobre 1978. Un des principaux animateurs du VONS. En 1968, parmi les plus actifs dans la lutte contre l'occupant, parmi les premiers signataires de la charte. Fondateur d'un Parti socialiste révolutionnaire.

- Vaclav Benda, 33 ans. Frappé d'interdiction professionnelle (mathématicien) depuis qu'il a signé la charte dont il est porte-parole.

- Jiri Dienstbier, 42 ans. Journaliste licencié et exclu du PC tchécoslovaque en 1970. Porte-parole de la charte.

- Otta Bendarova, 52 ans. Membre du PC tchécoslovaque de 1945 à 1970.

Lors du procès en octobre, il leur avait été « proposé » de s'expatrier aux Etats-Unis. Ils avaient refusé, exprimant ainsi leur volonté de continuer la lutte dans leur pays.

Pologne : manifestation de masse

Malgré toutes les rafles « préventives » dans les milieux d'opposition, ce sont 4 000 à 5 000 personnes qui ont manifesté mardi 18 décembre 79 dans les chantiers navals de Gdansk. Ils ont marqué ainsi l'anniversaire du soulèvement ouvrier de 1970, qui avait été réprimé dans le sang. Trois orateurs ont évoqué le souvenir de ces événements.

C'était la cinquième grande manifestation de cette année et qui de plus touche la classe ouvrière. C'est un fait sans précédent dans un pays révisionniste : Si l'on en croit certains contestataires « La situation actuelle met le pouvoir en état de panique » (Adam Michnik). Parmi les personnes arrêtées, les 13 qui sont inculpées, on sait maintenant qu'elles sont accusées « d'association de malfaiteurs » !

Compagnies
pétrolières

VOL AU-DESSUS D'UN BANC DE REQUINS

«Explosifs», tel était le mot employé par le journal patronal *Les Echos* pour qualifier les bénéfices réalisés pour le premier semestre 1979 par les compagnies pétrolières. Le mot n'est pas trop fort. Les explications, quelque peu embarrassées des pétroliers, n'avaient d'ailleurs rien de nouveau : «*Il nous faut investir, et pour cela faire des bénéfices*», disaient-ils en substance. Le fait est, cette année, qu'ils pourront investir de fortes sommes... Qu'on en juge : CFP-Total, 221 milliards de francs, Exxon, 3 milliards de dollars, Mobil, 1,4 milliards... S'il y en a que la crise affaiblit, les requins du pétrole, eux, n'en sont pas à ce point...

En France, deux grandes sociétés pétrolières existent :

— La Compagnie Française des Pétroles (CFP), plus connue sous son sigle commercial Total.

— La Société Nationale ELF-Aquitaine (SNEA) issue de la fusion ELF-ERAP et SNPA.

La CFP, maligne, a déjà considérablement investi dans l'énergie nucléaire, notamment dans les mines d'uranium en France, mais aussi dans celles d'Afrique. La SNEA, elle, s'est orientée vers le domaine des produits pharmaceutiques et cosmétiques, industries très lucratives d'ailleurs... Mais toutes deux, comme leurs semblables de par le monde, investissent beaucoup dans la recherche pétrolière, pour trouver des gisements... hors des pays de l'OPEP, pour pouvoir piller tranquillement, et ainsi allonger les bénéfices...

IMPOTS A PAYER : NEANT...

Mais voyons de plus près les énormes avantages fiscaux accordés aux compagnies pétrolières par l'Etat français. Dans le prix du pétrole brut figure une part de redevances (ou droits de sortie) payées par la Compagnie au pays producteur. Celles-ci sont considérées comme des

impôts déjà payés, et de ce fait déductibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux en France !

De plus, cette déduction intervient deux fois. En effet, les groupes pétroliers utilisent la technique «*légal*» suivante : la compagnie pétrolière achetant du pétrole brut le «vend» à une filiale du groupe, qui elle le «revend» aux filiales utilisatrices. Par ce biais, la filiale qui déclare les redevances payées aux pays producteurs et les déduit de ses bénéfices, présente au niveau du groupe un bilan bénéficiaire considérablement diminué, ce qui permet au groupe d'incorporer les résultats de sa filiale et de payer encore moins d'impôts, puisque les impôts des groupes internationaux sont calculés sur le bénéfice mondial consolidé (la somme des bénéfices des filiales). Et le tour est joué ! Si on ajoute que les filiales bénéficiaires sont implantées dans des pays où on paie le moins d'impôts et que les prix auxquels sont échangés les produits entre filiales d'un même groupe n'ont rien à voir avec les prix du marché... on s'aperçoit vite que la note des impôts à payer ne doit pas être bien lourde !

Et nous n'avons pas parlé des déductions fiscales au titre de la PFC



Une belle brochette de requins

(Provision pour Fluctuation des Cours) et de la PRG (Provision pour la Reconstitution des Gisements). Elles permettent de déduire plus de 30 % des bénéfices...

Enfin, les compagnies bénéficient d'une aide discrète de l'Etat par l'intermédiaire du Fonds de Soutien aux Hydrocarbures...

DU BEURRE AVEC DU PETROLE...

Maintenant, donnons un peu de lumière sur les pratiques des pétroliers. Pour «*faire du beurre*», comment font-elles ?

— elles achètent à un prix limité du pétrole et le revendent au prix fort en France. Bénéfice : 400 millions en 1976...

— elles appliquent la hausse du brut, dès l'annonce de la nouvelle, même si le pétrole qui est dans leurs cuves et qui attend d'être traité, a été acheté à un taux inférieur...

— elles bénéficient des tarifs préférentiels octroyés par l'Etat. Si tous les produits proviennent du brut, tous ne sont pas conditionnés dans leur prix

par ce brut (dont on prend prétexte pour «réviser» les tarifs à la consommation). Mais cette «révision» ne touche pas le fuel lourd. La raison ? La législation ne prévoit pas un relèvement généralisé pour tous les produits : la forte hausse de l'un peut compenser la faible hausse de l'autre. Or, le fuel lourd est utilisé par les compagnies pour la fabrication de produits pour l'industrie. Les compagnies ont donc droit à un tarif préférentiel, achètent à un moindre prix ce fuel lourd, et sont épargnées par la «révision» des prix...

— quand on examine la structure des prix de vente à la pompe, on s'aperçoit bien vite qu'un poste a pratiquement triplé depuis 1973 : c'est celui du prix de reprise en raffinerie, c'est-à-dire ce qu'emportent les raffineurs ELF, CFP...

Ces quelques éclairages — certes encore limités — du racket pétrolier sont déjà éloquents. Mais ils ne sont peut-être que la partie visible de l'iceberg...

Michel BERTEL

Le Pellerin : la centrale ou la prison ?

34 opposants à la centrale nucléaire du Pellerin (Loire-Atlantique) vont ils échouer dans les prisons de Nantes ? Nous le saurons le 14 janvier, jour du jugement. Tout commença en 1977 par le projet d'EDF d'installer une centrale nucléaire au Pellerin. La population fut conviée à «*exprimer ses doléances ou son consentement sur des registres d'utilité publique*».

Cinq militants antinucléaires les ont déchirés, affirmant par ce geste leur refus catégorique à l'installation de cette centrale et leur refus d'apporter une quelconque caution à l'existence de ces registres «*comme une concertation populaire et démocratique*». Le 10 juin 1977 le tribunal de Nantes les a condamnés à 8 mois de prison dont trois fermes, au titre de la loi anticasseuse «*d'action concertée menée à force ouverte*». La riposte n'a pas traîné. Des opposants à la

centrale, décidaient de les soutenir et d'aller arracher à leur tour des pages de ce registre, trente quatre d'entre-eux s'étaient vu inculper, après avoir subi les violences de la police. Cinq jours après, les cinq condamnés ont été remis en liberté. Par contre les instances judiciaires ont particulièrement fait preuve de lenteur pour statuer sur le cas des 34 autres. Qu'on en juge : les événements se sont déroulés en juin 1977, le procès, lui, se passait le lundi 17 décembre 1979. Plus de 3 200 personnes étaient venues les soutenir, dont certaines de Golfech (Tarn et Garonne).

La défense, refusant que le débat se passe devant ce type de juridiction, a poussé la logique jusqu'au bout. Puisqu'il semble que les faits reprochés soient «*très graves*», alors, c'est en assises que les 34 inculpés doivent passer ! Jugement le 14 janvier.

Vendredi 21 à *Apostrophes* sur Antenne 2

LA DISTINCTION de Pierre BOURDIEU

Vendredi 21 à l'émission *Apostrophes*, magazine centré sur des écrivains qui présentent leur livre est notamment invité le sociologue Pierre Bourdieu. Dans son livre, *La distinction, critique sociale du jugement*, il a étudié le comportement socio-culturel de chaque classe et fraction de classe de la société.

Son étude est touffue et foisonne d'exemples (un livre de 670 pages) en effet, il s'attaque à tous les comportements en dehors du travail.

Son propos est de montrer comment la bourgeoisie se sert de la culture pour se démarquer des autres classes et couches, pour se distinguer. La distinction s'établit par les vêtements, par un certain comportement empreint d'aisance et de détachement, par la pratique de certains sports dans cer-

tains clubs. La référence à certaines œuvres, qu'on présente comme «*la*» culture avec un C majuscule, le raffinement suprême sert de parrainage, de ticket d'admission au club des distingués. Admission pour quelques-uns exclusion pour la grande majorité, ceux que Bourdieu appelle les exclus de la culture, ceux qui n'ont pas accès aux études, aux loisirs, et dont les conditions de travail sont éprouvantes.

Bourdieu explique les

comportements culturels par l'origine de classe. La bourgeoisie n'impose pas n'importe quelle culture. La «*culture légitime*» (terme employé par Bourdieu), se veut gratuite, pure, distinguée détachée des réalités sociales et économiques. On cultive les œuvres gratuites où la forme, le style prennent le pas sur ce qui est dit, sur le contenu. Dans les enquêtes qu'il a menées, il s'avère que les travailleurs sont directement préoccupés, eux par le contenu des œuvres. Ils sont tous les jours durement confrontés à la réalité et n'ont par ailleurs pas pu acquérir le savoir et les références nécessaires, culturelles. Ce détachement, ce sens du gratuit, la bourgeoisie s'en

sert pour masquer sa domination économique et l'exploitation des travailleurs source de ce luxe gratuit et superflu qu'elle déploie.

Il faut déplorer que le langage qu'emploie Bourdieu, s'avère parfois très ardu. D'autre part son cloisonnement des comportements peut entraîner à un déterminisme quelque peu schématique. Il est bien certain que nous ne partageons pas toutes ses conclusions. Mais il a le mérite de montrer que la culture n'est pas neutre et qu'elle est l'enjeu de la lutte des classes, cela au moment où Giscard et d'autres veulent utiliser la culture comme un moyen de consensus.

Léon CLADEL

Communiqué

La Librairie Populaire 23, rue St Sauveur, Paris 2^e, (métro Réaumur ou Les Halles), vous rappelle qu'elle est ouverte de 10 heures à 20 heures du mardi au samedi.

Vous pouvez passer vos commandes pour les fêtes de fin d'année.

le quotidien du peuple

- Directeur politique Charles Villac
- Rédacteur en chef et section luttes ouvrières Gérard Privat
- Rédacteurs en chef adjoints Marc Levigan, Fabien Vaudois, Jean Lernet
- Section politique Nicolas Duvallois
- Section internationale Jean-Paul Gay
- Section informations générales Monique Chéran
- Secrétaire de rédaction Hélène Roussillon

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N°668 J
CCPN°23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

27 décembre 1974

LIEVIN : 42 MINEURS ENVOYÉS A LA MORT

5 ans après, le procès va s'ouvrir



27 décembre 1974, 6 h 5 du matin... Une explosion ravage le quartier «Six Sillons» à la Fosse 3 de Liévin, tuant 42 mineurs, et en blessant 5 autres grièvement. Le 31 décembre, lors des funérailles officielles, Chirac, alors Premier ministre, déclarait solennellement : «Toute la lumière sera faite sur les conditions dans lesquelles la catastrophe de la Fosse 3 s'est produite et toutes les conséquences en seront tirées...» Ce jour-là, les mineurs venus enterrer leur 42 camarades envoyés à la mort par les Houillères, avaient été soigneusement tenus à l'écart du périmètre officiel. Le lendemain, le journal local, *Nord Matin*, n'avait pas honte d'écrire : «l'heure n'était pas aux polémiques, la communion était totale, dans la douleur et la solidarité... Il passait sous silence l'impressionnant dispositif policier qui quadrillait la ville. «42 mineurs envoyés à la mort, ça suffit», dirent les mineurs révoltés. Début janvier, se créait la Commission Populaire d'Enquête, qui se donnait pour but de faire la vérité sur cet assassinat que les Houillères voulaient faire passer pour un accident imprévisible, faisant fatalement des risques du métier. A l'aide de témoignages, elle arrivait à une conclusion incontestable : affirmée lors du Tribunal populaire réuni le 22 mars 1975 à Lens : c'est l'absence de sécurité,

l'intensification du travail, la course aux profits mis en œuvre par les Houillères qui sont responsables !

Cinq ans après, le procès n'a toujours pas eu lieu. Très vite, le juge Pascal, qui était descendu au fond pour voir sur place ce qu'il en était, est déssaisi du dossier. Les différentes démarches des syndicats, CFDT et CGT qui se sont portés partie civile, ne connaissent pas de suite, pendant des mois. L'ingénieur Coquidé, inculpé dans un premier temps, voit son inculpation tomber... Un dédale d'expertises, de rapports visant à blanchir les Houillères, est élaboré. Cinq ans après, on reparle aujourd'hui du procès de Liévin, tandis que, un à un, les puits ferment dans la région...

Notre correspondant a interviewé, fin novembre, Jean Pruvost, responsable régional Nord Pas-de-Calais de la CFDT-Mineurs. Il explique toutes ces difficultés, la volonté du pouvoir de faire glisser les 42 morts de Liévin dans l'oubli, la nécessité que ce procès, procès de l'insécurité du travail, s'entende au-delà des murs du palais de justice de Béthune.

Monique CHERAN

Interview de Jean PRUVOST

responsable régional Nord-Pas-de-Calais de la CFDT mineurs

Réalisée par notre correspondant

► Où en est la procédure judiciaire ?

La Chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai a estimé que l'inculpation de Coquidé était valable et donc elle a renvoyé l'affaire devant le Tribunal correctionnel de Béthune. Ça, c'était l'année dernière. Devant cela, Coquidé, par l'intermédiaire de son avocat, a introduit un pourvoi en cassation pour faire casser la décision de la chambre d'accusation de Douai. Donc l'affaire est partie à Paris. Pour la CFDT, c'est Maître Nicolas qui a déposé le dossier. C'est passé en cassation en octobre 1979. Ce qu'on peut dire déjà, c'est que normalement ça aurait dû passer avant les congés 1979 parce qu'il y a un délai qui finissait avant les congés. Toujours est-il que c'est passé en cassation et que la cassation a confirmé le jugement de la cour d'appel de Douai. Donc maintenant le dossier va revenir devant le tribunal de Béthune. Ce qui nous a fait dire, dans un premier temps, que ça allait demander un certain temps avant d'être jugé, c'est que tout le monde s'est dit, compte tenu que le dossier est volumineux et que c'est un procès aussi important et qui met en cause directement le pouvoir patronal, le Président de Béthune va certainement demander au moins 6 mois de délai. Donc, ça nous fait dire qu'on était parti pour un nouveau délai.

Procès en mars - avril 1980 ?

Et puis ici les dernières nouvelles que j'ai reçues de l'avocat, Maître Leclerc ; c'est lui qui va défendre les positions de la CFDT au procès. Il a le dossier depuis un mois. Donc M^e Leclerc dans une lettre qu'il m'a adressée ces temps derniers me dit que, renseignements pris, ce serait peut-être jugé plus vite qu'on ne pense. Ce sera jugé à Béthune, en correctionnelle, probablement vers mars-avril 1980. Je pense que c'est aussi à cause de toutes les incidences politiques qui tournent autour de ça... comme on va entrer dans la campagne

pour les présidentielles, c'est un mauvais dossier auquel ils ne peuvent pas échapper, ils vont vouloir le liquider le plus vite possible... même si on ne se fait pas trop d'illusions sur le résultat.

► Justement, qu'attend la CFDT de ce procès ?

On espère bien qu'il y aura un jugement «juste» et que Coquidé sera condamné. Mais, nous, on a décidé d'appeler en citation directe, dans la même audience Hecquet, directeur des Houillères et l'ingénieur en chef des Mines, Lacoste.

De la théorie à la pratique

C'est une décision qu'on a prise l'année dernière pour deux motifs fondamentaux : c'est que Coquidé c'est un gars qui fait autorité pour l'Hygiène et la Sécurité sur le plan national et sur le plan européen. Il a même écrit des bouquins, il donne des conférences, mais manque de pot, dans un puits où il avait la responsabilité directe, toutes ses belles théories, ses belles thèses n'étaient pas appliquées. Si elles n'étaient pas appliquées, c'est peut-être parce qu'il n'en a pas eu les moyens, parce que le gouvernement par ses choix de récession appliqués à la lettre par Hecquet n'a pas permis que les investissements pour la sécurité minière soient faits. On a interrogé des ingénieurs — quelques-uns qui ont bien voulu s'exprimer — qui disent que bien souvent dans le domaine de la sécurité, il faut se débrouiller avec les moyens du bord, qu'il n'y a pas de matériel pour remplacer parce que ça coûte cher.

La complicité du service des mines

Il y a un deuxième aspect, c'est la complicité évidente du Service des Mines qui accordait des dérogations sans se rendre sur place. La façon dont le Service des Mines a rédigé ses

rapports, sur la catastrophe prouve bien son évidente complicité. Le Service des Mines, jouant le rôle d'inspecteur du Travail dans les Houillères, n'a pas joué son rôle. Tout ça, c'est pour dire, en résumé, que c'est une atteinte à je ne sais quel article du code pénal sur le refus de porter secours à personne en danger.

► Donc la CFDT demande la condamnation de Coquidé, de Hecquet et de Lacoste.

Oui, comme ayant appliqué une politique gouvernementale, mais à la limite on pourrait aller plus haut. Car Hecquet et Lacoste sont des gens qui appliquent une politique, ils ont été d'accord pour l'appliquer, donc ils sont responsables, mais pourraient aller plus haut car la catastrophe c'est malheureusement le résultat dramatique de choix politiques qui ont conduit à la récession avec ce qui l'entoure et notamment au manque d'investissements pour la sécurité.

► Ça c'est ce que vous demandez : pensez-vous que ça a des chances d'aboutir lors du procès ?

C'est pour ça que je dis qu'il ne faut pas trop s'emballer sur les résultats du procès. On compte bien obtenir des résultats. On a un bon dossier. M^e Leclerc est un avocat qui a du punch et qui saura bien présenter les choses. Nous avons aussi la chance d'avoir avec nous l'association des veuves, l'Association du 27 décembre, qui a pour avocat M^e Décamp du barreau de Lille, et qui soutient à peu près les mêmes thèses que nous, puisqu'il a fait la citation directe.

Donc on sera deux sur les mêmes arguments. Ce que fera la CGT, on n'en sait rien, mais il est bien certain aussi que la CGT demandera des comptes, peut-être pas nominativement puisque la CGT n'a pas fait la citation directe. Quant à FO, on n'en parle pas... Elle a fait la citation directe plus par opportunisme que par conviction.

Cinq ans après

Il faut savoir par exemple qu'il y a eu un accident qui a fait plusieurs morts dans le Jura : l'affaire vient à peine d'être réglée début 1979. Là c'était surtout pour le recours des veuves, pour l'indemnisation. Je pense qu'il y avait eu 4 ou 5 morts dans une petite mine, ça fait une dizaine d'années. Et les veuves ont obtenu gain de cause plus de 10 ans après. C'est pour dire que... Ici, ça fait cinq ans.

Pour la catastrophe de Liévin, le jugement de la Cour de cassation est quand même favorable et il va même loin car il a une certaine argumentation qui est donnée et qui dit par exemple que l'avocat de Coquidé a manqué d'imagination. C'est écrit. Il paraît que ça ne s'est jamais vu, dans des jugements, qu'on écrive que la faiblesse des arguments est telle que ça révèle «un manque d'imagination». C'est Coquidé lui-même qui est mis en cause. Ils écrivent dans l'arrêt de la Cour de cassation : «Coquidé, chef de siège, qui devait connaître la situation du quartier, qui suivait lui-même l'évolution, qui savait comment s'opéraient les prélèvements, peut donc se voir reprocher son ignorance, son imprévoyance ou son manque d'imagination». Donc c'est Coquidé qui est mis en cause pas la Cour de cassation. Ce jugement a été rendu le 16 octobre 1979.

► Est-ce qu'au procès, il y aura une représentation propre des syndicats ou est-ce que les syndicats parlent uniquement par l'intermédiaire des avocats ?

Tout ce qu'on peut faire, c'est bâtir la plaidoirie avec l'avocat. Mais on ne peut pas intervenir, sauf si on était cité comme témoin.

► Donc les axes d'intervention de la CFDT, ça va être de demander des condamnations mais aussi de faire le procès de la politique de récession du gouvernement...

Oui, parce qu'on ne sait pas

trop si la citation directe sera reçue. Il faut d'abord qu'elle soit reçue. Ensuite, si elle est reçue, il faut aussi qu'elle soit programmée à la même audience. Car si elle est refusée, c'est terminé, il n'y a pas de recours.

On peut faire une citation directe quand, pour un fait précis (ici la catastrophe de Liévin), on estime que Coquidé n'est pas le seul responsable, qu'il y a la hiérarchie supérieure, pour commencer le directeur général des Houillères. Donc, on le cite comme étant aussi responsable que Coquidé.

On peut faire une citation directe pour n'importe quelle affaire quand on estime qu'il y a d'autres coupables. La citation directe, il faut qu'elle soit recevable, il faut qu'elle soit recevable. Qui décide ? Le tribunal. Donc il se peut qu'on fasse une citation directe qui soit appelée en chambre correctionnelle, bien avant le procès de Liévin pour statuer sur la recevabilité de la citation directe. Si elle n'est pas recevable, c'est terminé. Non seulement, il n'y a pas de recours, mais le gars contre qui on a fait la citation directe, peut nous attaquer en diffamation. Si elle est recevable, à ce moment-là, le tribunal fixe une caution, qu'on récupère si on gagne et qui est perdue sinon. Par exemple, dans l'affaire du lock-out dans le bassin, on a fait une citation directe contre Hecquet aussi. Elle a été jugée recevable et ils ont fixé la caution à 500 F en mai.

Pour Liévin, si la citation directe est reçue, il faut aussi qu'on obtienne qu'elle vienne à la même audience que l'affaire de Liévin. Sinon, il pourrait y avoir d'abord le procès de Coquidé puis une autre audience qui délibérerait sur les autres cas.

Nous publierons dans notre prochaine édition la fin de cette interview